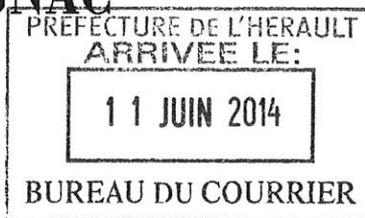


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Date de la convocation : 28 mai 2014



N° 14.06.04.10

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, VIGNERON, MM ALLOUCHE, CONTE, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme MICHEL en faveur de M. BRAEMER
Mme MACHERY en faveur de M. BOUSQUEL
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON
Mme LABORDE en faveur de Mme PLAYS
M. JULIEN en faveur de M. ALLOUCHE

**Commune de JUVIGNAC- Budget Principal et Budget Annexe – AFFECTATION des
RESULTATS 2013**

Rapporteur : M. GREPINET

Il est rappelé au conseil municipal que :

- Le compte administratif 2013 du budget annexe « Zac des Constellations » ne met en évidence ni déficit, ni excédent de fonctionnement
- Le compte administratif 2013 du budget principal (Commune) met en évidence un excédent de fonctionnement de 748 125.41 €
- Soit un excédent cumulé de 748 125.41 €
- Le compte administratif 2013 du budget annexe « Zac des Constellations » met en évidence un excédent d'investissement de 600 000 €
- Le compte administratif 2013 du budget principal (Commune) met en évidence un déficit d'investissement de 643 482.75 €
- Soit un déficit cumulé de 43 482.75 €

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2013 supprimant le budget annexe repris ci-dessus, il est proposé au conseil municipal :

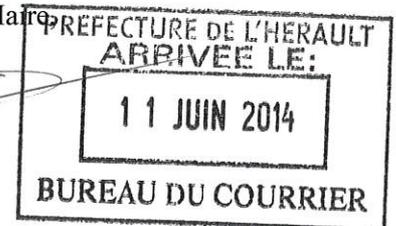
- D'affecter 217 025 € à l'équilibre de la section d'investissement du budget principal
- D'affecter le solde soit 531 100.41 € à l'excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Grépinet à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 11.06.2014
et publication le 25.06.2014